

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique

Transports

---

**Direction générale de l'aviation civile**

**Arrêté du 16 septembre 2020**

**portant nomination des membres du comité médical du contrôle de la navigation aérienne**

NOR : TRAA2024118A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

Vu le règlement (UE) 2015/340 de la commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, notamment son article 2-1 ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 modifié relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3 nécessaires pour assurer les services du contrôle de la circulation aérienne et à l'organisation des services de la médecine aéronautique ;

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Les médecins dont les noms suivent sont nommés membres du comité médical du contrôle de la navigation aérienne pour une durée de trois ans :

### **MEMBRES A TITRE DECISIONNEL**

#### **CARDIOLOGIE**

Professeur DESNOS Michel, membre titulaire

Professeur ISNARD Richard, membre suppléant

#### **MEDECINE INTERNE/MEDECINE AERONAUTIQUE**

Professeur PERRIER Eric, membre titulaire

Professeur MANEN Olivier, membre suppléant

#### **OPHTALMOLOGIE**

Professeur FROUSSART-MAILLE Françoise, membre titulaire

Docteur CREPY Pascale, membre suppléant

#### **OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE**

Professeur CLEMENT Philippe, membre titulaire

#### **NEUROLOGIE**

Professeur RICARD Damien, membre suppléant

#### **PSYCHIATRIE**

Professeur COLAS Marie-Dominique, membre titulaire

Docteur MOUCHABAC Stéphane, membre suppléant

#### **ADDICTOLOGIE-CHIMIE ANALYTIQUE**

Professeur Martine GALLIOT-GUILLEY, membre titulaire

#### **PATHOLOGIES INFECTIEUSES ET TROPICALES**

Professeur BRICAIRE François, membre titulaire

#### **MEDECIN DE SANTE PUBLIQUE**

Docteur DHÔTE-BURGER Pascale, membre suppléant

## **Article 2**

Le secrétariat du comité médical du contrôle de la navigation aérienne est assuré par le médecin-chef de la direction générale de l'aviation civile et de Météo-France.

## **Article 3**

L'arrêté du 16 juin 2017 portant nomination des membres du comité médical du contrôle de la navigation aérienne est abrogé.

## **Article 4**

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le médecin-chef de la direction générale de l'aviation civile,*  
P. MALADRY